



SAISON 2023/2024

Club de la Ligue de Paris, affilié à la Fédération française d'escrime

LES DUELLISTES
PARIS 15^e & 18^e

**DOCUMENT À
CONSERVER**

Charte de l'escrimeur

1. COTISATION

La cotisation est annuelle.

Elle doit être payée par virement bancaire ou par chèque.

Elle peut être acquittée en plusieurs fois mais avec une petite majoration, sous la forme de plusieurs chèques encaissés dans les mois qui suivent l'inscription, ou de plusieurs virements.

Aucun remboursement de la cotisation ne peut être effectué quel que soit le motif.

Dans le cas d'un paiement par chèque, le nom de l'enfant et la mention de son groupe (par exemple : mardi 17h30 ou mercredi 13h30) doivent figurer obligatoirement au dos de chaque chèque.

2. CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical est obligatoire.

Il ne peut être délivré de licence sportive sans certificat préalable. L'accès à la salle d'armes ne sera pas autorisé sans licence.

Attention, le certificat ne doit pas être établi avant la date du 1^{er} septembre 2023 de façon à couvrir toute la saison sportive.

L'utilisation du certificat médical fourni dans le dossier d'inscription (celui de la Fédération française d'escrime) est recommandé ; celui spécifique aux vétérans est obligatoire : tout autre formulaire ne pourra être accepté.

Pour les vétérans

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 voire 200 pulsations/min), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans.



SAISON 2023/2024

Club de la Ligue de Paris, affilié à la Fédération française d'escrime

C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet.

Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition.

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque.

Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Les précédentes recommandations de la Fédération française d'escrime précisait que le médecin devait disposer d'un électrocardiogramme datant de moins de 5 ans pour la catégorie V1, de moins de 3 ans pour la catégorie V2, de moins de 2 ans pour la catégorie V3.

Pour la pratique de la compétition des vétérans, il était recommandé de disposer en plus d'une épreuve d'effort, d'une échocardiographie et d'un bilan sanguin (comprenant glycémie à jeun, cholestérol total, HDL-cholestérol, LDL-cholestérol, triglycérides) datant de moins de 5 ans en catégorie V1, de moins de 3 ans en catégorie V2 et de moins de 2 ans en catégorie V3.

Les tireurs doivent impérativement faire état auprès de leur médecin de ces directives émanant de la Fédération française d'escrime.

3. ASSURANCE

L'assurance est obligatoire avec la licence.

Il a été décidé en comité directeur d'assurer tous les adhérents au niveau le plus élevé de couverture (option + de la Fédération française d'escrime) auprès de la compagnie d'assurances Allianz Eurocourtage et Europ Assistance.

4. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

L'association s'engage à ne communiquer à la Fédération française d'escrime que les informations obligatoires (nom, prénom, date de naissance, adresse, nationalité, latéralité).

Les numéros de téléphone, adresses électroniques, etc. ne servent qu'au club.

Au cours de la saison sportive, des photographies ou vidéos des membres de l'associations pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif, notamment sur le site internet du club et sur les réseaux sociaux. Dans ce cadre, vous autorisez la publication de votre image, et/ou de celle de votre (vos) enfant(s) dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que sur le site internet du club des Duellistes et les réseaux sociaux du club.



5. ENFANTS MINEURS

Les enfants mineurs doivent être accompagnés par leur responsable dans la salle d'armes et présentés à l'heure exacte à la personne en charge de leur séance. À la fin de la séance, les enfants sont récupérés dans l'établissement sportif par leur accompagnateur. Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants uniquement pendant la séance. Ils sont, avant et après, sous la responsabilité de leur accompagnateur.

En cas d'absence imprévue de l'enseignant, les enfants restent sous la responsabilité de leur accompagnateur.

6. SUPPRESSION EXCEPTIONNELLE DE COURS

Exceptionnellement et indépendamment de notre volonté, des cours peuvent être supprimés (fermeture de la salle par la Ville de Paris, grève, maladie...).

L'annonce en sera faite dans la mesure du possible sur le site Internet du club.

7. NORMES POUR LES TENUES D'ESCRIME

Nous vous rappelons que les normes en vigueur imposent à l'entraînement comme en compétition le port de tenues 350 Newtons (norme FFE) et le port d'une sous-cuirasse de protection 350 Newton pour les catégories poussins, pupilles et benjamins, et 800 Newtons pour les catégories au-delà.

Pour la compétition

Compétitions de catégorie A et Championnats du monde qui se déroulent sur le territoire français ou à l'étranger, pour les catégories cadets, juniors, seniors, vétérans
Norme FIE avec sous-cuirasse de protection 800 Newtons obligatoires.

Compétitions nationales pour les catégories cadets, juniors, seniors, vétérans (circuits nationaux, championnats de France)

Tenue 350 Newtons avec sous-cuirasse de protection 800 Newtons obligatoires.

Fête des jeunes

Tenue 350 Newtons avec sous-cuirasse de protection 800 Newtons obligatoires.

Critériums nationaux, tournois, challenges, championnats de ligue, interligue, etc., entraînement et stages pour toutes les catégories (sauf les jeunes)

Tenue 350 Newtons avec sous-cuirasse de protection 800 Newtons obligatoires.

Pour les catégories de jeunes (poussins, pupilles et benjamins) en compétition comme à l'entraînement des jeunes

Tenue complète 350 Newtons avec sous-cuirasse de protection 350 Newtons.

Tout matériel acquis par les adhérents doit en outre obligatoirement porter la marque CE.

L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect des normes fédérales.



SAISON 2023/2024

Club de la Ligue de Paris, affilié à la Fédération française d'escrime

8. ÉQUIPEMENT SPORTIF PERSONNEL DES ENFANTS

À chaque séance, les enfants doivent porter une tenue sportive adaptée à l'escrime (consulter les enseignants).

9. PRÊT DE MATÉRIEL D'ESCRIME POUR LES ENFANTS

À chaque séance il pourra être prêté une sous-cuirasse et une veste au minimum, dans la limite des stocks disponibles. D'autres équipements (masque, gant, fleuret, ...) pourront, le cas échéant, être également prêtés, toujours dans la limite des stocks disponibles.

Ce matériel reste à la salle d'armes.

Le pantalon d'escrime (obligatoire) doit être acheté par l'escrimeur. Le cas échéant il peut être loué, comme d'autres équipements (60 € pour la saison + un chèque de caution de 300 € à l'ordre de l'Amicale des duellistes). En cas de non-restitution (ou de détérioration) du pantalon en fin de saison (avant les grandes vacances scolaires), le chèque de caution sera encaissé.

10. PRÊT DE MATÉRIEL D'ESCRIME POUR LES ADULTES

En fonction des demandes et du matériel disponible : consulter les enseignants.

11. VOL, PERTE DE MATÉRIEL

La Ville de Paris qui nous accueille tolère le dépôt de matériel individuel dans des casiers, mais décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

En conséquence, l'Association ne peut elle-même être tenue pour responsable.

12. MATÉRIEL PERSONNEL ABANDONNÉ

Tout matériel personnel abandonné par un adhérent plus d'un an à la salle d'armes sera automatiquement intégré au matériel collectif des Duellistes et ne sera pas restitué.

13. INFORMATIONS SUR LA VIE DU CLUB

Pour toute information complémentaire : infos@lesduellistes.net
ou rendez-vous sur le site <https://lesduellistes.net>